



Mairie d'Asnans-Beauvoisin

Conseil Municipal du 20 Février 2024 Procès-verbal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Asnans-Beauvoisin à **18h30** sous la présidence de Mr **Éric FLUCHON**, Maire.

Membres présents : Mr FLUCHON Éric, Mme FLAIVE Nathalie, Mr Jacques GROS, Mr CHEVRIAU Jean-Louis, Mr GUYOTY Serge, Mr GRAS Alain, Mr MOTTARD Philippe, Mme PICARD Sylviane, Mr BARRAUX Nicolas, Mr Cédric PRAVAZ, Mme PILARD Christelle, Mr SCORTEGAGNA Cyrille, Mme HENGUELY Sylviane.

Excusé(e)s : Mme Céline DELAITRE donne pouvoir à Mme FLAIVE Nathalie,
Mr PEREIRA Christophe.

Mme PILARD Christelle est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 16 Février 2024 est approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

1. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif : Budget Communal 2023

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations des Comptes Administratifs, Compte de Gestion et Affectation de résultats du Budget Principal

Approbation du Compte de Gestion 2023 Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion dressé pour l'année 2023 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget communal.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Approbation du Compte Administratif 2023 : Après avoir examiné l'ensemble des écritures du Compte Administratif 2023 présenté,

Recettes de fonctionnement : 535 697.27 euros de recettes réelles pour l'année
Dépenses de fonctionnement : 337 814.78 euros
Soit un excédent de 197 882.49 €

Recettes d'investissement : 196 343.56 euros
Dépenses d'investissement : 239 066.29 euros
Soit un déficit de 42 722.73 €

Résultat de clôture 2023 :

-Déficit d'investissement : 163 888.20 euros
-Excédent de fonctionnement : 698 133.08 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2023 de la commune.

➤ **Affectations des résultats 2023 :**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter les résultats 2023 du Budget Principal comme suit :

534 244,88 € à reporter au 002 de recettes de Fonctionnement ;
163 888,20 € à reporter au 001 de dépenses d'Investissement,
Et 163 888,20 € affectés au compte 1068 de recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2023 présentés et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

2. Budget Primitif 2024

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la commune, qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 1 117 835 euros
Dépenses et Recettes d'investissement : 844 813 euros

Total du BUDGET : 1 962 648 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

3. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 : Budget Pôle Pasteur

Le Maire quitte la séance pour que les Conseillers puissent procéder aux délibérations des Comptes Administratifs, Compte de Gestion et Affectation de résultats du Budget Annexe

Approbation du Compte de Gestion 2023 : Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité de ses membres, le Compte de Gestion dressé pour l'année 2023 par le comptable public, trésorerie de Poligny, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni réserve, ni observation de sa part, concernant le budget du Pôle Pasteur.

Approbation du Compte Administratif 2023 : Après avoir examiné l'ensemble des écritures du Compte Administratif 2023 présenté,

Recettes de fonctionnement : 19 812.73 euros de recettes réelles pour l'année
Dépenses de fonctionnement : 8 501.73 euros
Soit un excédent de 11 311 €

Recettes d'investissement : 2 018 euros
Dépenses d'investissement : 13 755.48 euros
Soit un déficit de : 11 737.48 €

Résultat de clôture 2023 :

-Déficit d'investissement : 13 111.14 euros
-Excédent de fonctionnement : 76 316.90 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : APPROUVE, à l'unanimité de ses membres présents le compte administratif 2023 du budget Pôle Pasteur.

Le Conseil Municipal AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

- **Affectations des résultats 2023** : Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter les résultats 2023 du Budget Presbytère comme suit :

63 205.76 € à reporter au 002 de recettes de fonctionnement,
13 111.14 € à reporter au 001 de dépenses d'Investissement,
Et 13 111.14 € affectés au compte 1068 de recettes d'Investissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'approuver les affectations des résultats 2023 présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

Retour de Mr Le Maire

4. Budget Primitif du Pôle Pasteur 2024

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 pour le budget Annexe qui s'établit comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 84 006 euros

Dépenses et Recettes d'investissement : 76 111 euros

Total du BUDGET : 160 117 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ses membres présents d'approuver le Budget présenté et AUTORISE Mr Le Maire à signer tout document s'y rattachant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Asnans-Beauvoisin, le 20 février 2024

La Secrétaire de séance,
Mme Christelle PILARD

Le Maire,
M. Éric FLUCHON